



Note conceptuelle

Symposium sur la biodiversité marine de Madagascar :

Quel modèle de gestion durable de la biodiversité marine et le développement durable des activités économiques dans les aires marines de Madagascar ?

02 - 03 Décembre 2024,

Hôtel Le Vahiné, Toliara

I. Contexte

Madagascar est un pays doté d'une biodiversité exceptionnelle, avec une grande variété d'espèces animales et végétales uniques au monde. L'île est considérée comme une mégadiversité et un sanctuaire de la nature de par le taux élevé d'endémisme, des ressources génétiques aux écosystèmes, et de par la présence de formes archaïques qu'on ne retrouve plus nulle part ailleurs. Pour protéger cette biodiversité unique, Madagascar s'est engagé à tripler la superficie de ses aires protégées en 2003 (1,6 millions Ha à 7 millions Ha) et à tripler également le nombre des aires marines protégées (AMP) en 2014, lors des Congrès mondiaux des parcs respectivement à Durban et à Sydney. Au total, plus d'une cinquantaine des AP ont obtenu leur décret de protection définitive en 2015, sur les 125 AP que compte actuellement le SAPM.

Les AMP de Madagascar abritent une biodiversité marine riche et unique, offrant une variété de services écosystémiques qui contribuent au bien-être humain et à l'économie du pays, tels que l'augmentation de la quantité de poissons (~192%) et du nombre d'espèces (~23%) Elles constituent ainsi une assurance contre l'effondrement total des stocks halieutiques et de diversification des sources de revenus. Il faut toutefois noter que les aires marines de Madagascar sont plus caractérisées par une plus grande richesse en nombre d'espèces que par l'abondance des ressources halieutiques en termes d'exploitation. Une surexploitation impacterait en conséquence plus sur la déperdition des espèces que sur l'abondance des poissons exploitables.

En Juin 2023, un atelier de formation a été organisé par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (« *Renforcement de capacités sur la conception du processus national gouvernemental du développement de l'économie bleue durable et la mise en place de la planification de l'espace maritime à Madagascar* ») pour le processus de développement de l'économie bleue durable et la mise en place de la Planification Spatiale Marine (PSM). L'objectif de l'atelier était l'élaboration d'un cadre de l'économie bleue spécifique à Madagascar et la promotion d'une approche intégrée et participative de la planification et de la gestion des espaces maritimes, en tenant compte des besoins des communautés côtières et de la préservation de la biodiversité marine.

À Madagascar, l'économie bleue et la planification spatiale marine revêtent une importance particulière compte tenu des richesses naturelles et de la dépendance des communautés côtières de l'Océan. Cependant, d'après des études menées auprès des communautés de pêcheurs et du secteur de la pêche, l'économie de Madagascar ne se tourne pas vraiment vers ces ressources de la mer. Tous les habitats et tous les stocks ne sont pas nécessairement dégradés ou sous fortes pressions. Les baisses en abondance sont surtout dues aux changements de fluctuations des ressources halieutiques dans la zone et les pêcheurs peuvent suivre ces migrations sur de grandes distances.

La déclaration commune de la COP de la CBD (Kunming-Montréal de 2023) souligne des engagements allant dans l'augmentation des superficies d'aires protégées comme garant d'un développement durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les processus décisionnels : « *politiques, réglementations, processus de planification, stratégies de réduction de la pauvreté et processus de comptabilité économique, ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination intersectoriel sur la biodiversité* ».

Les Aires protégées de Madagascar génèrent en effet d'importants avantages économiques, rarement comptabilisés dans les données économiques, notamment :

- La pêche et l'agriculture durables : les AP contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, telles que la pêche et l'agriculture. Cela peut garantir la sécurité alimentaire des populations locales et améliorer leurs moyens de subsistance. Les AP pourvoient également d'autres importants services écosystémiques tels que l'irrigation des champs de culture, l'eau potable, l'évitement des érosions dans les bassins versants, ... et l'atténuation des impacts du changement climatique. Pour les aires marines en particulier, la dégradation des mangroves, des récifs coralliens et des herbiers de phanérogames entrainerait la disparition des ressources halieutiques du littoral qui représentent des ressources de revenus très importantes pour les communautés locales ;
- La protection des ressources naturelles : les AP contribuent à la protection des ressources naturelles, telles que l'eau, le sol et les forêts ;
- Le tourisme et ses impacts au niveau local : bien que la biodiversité dans les AP attire les touristes et génère des revenus pour les communautés locales, cette activité ne pourrait pas encore générer assez de ressources financières pour une plus grande indépendance financière des AP ;
- Les recherches scientifiques : les AP servent de laboratoires naturels pour les scientifiques qui étudient la biodiversité et les écosystèmes. Ces recherches peuvent contribuer au développement de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

Malgré les avantages économiques importants des AMP, il existe des défis à relever :

- Le financement de la gestion de ces AMP reste un défi majeur. D'après les données disponibles au niveau de la FAPBM, les gaps de financement de l'ensemble des AP du SAPM peuvent atteindre plus de 50% du budget annuel ;
- La gestion efficace des AMP est un défi complexe qui nécessite une expertise et des ressources humaines et financières importantes. Il a été noté que les gestionnaires de ces AP, et particulièrement des AMP ont rarement des compétences en gestion financière et administrative ;
- Les financements innovants pour les AMP restent pour la plupart des cas inexistantes ou balbutiant. C'est un défi très important pour la réalisation des objectifs de CBD (30x30) ou pour un meilleur fonctionnement des unités de gestion de ces AMP qui devraient adopter des stratégies innovantes de levées de fonds (paiement pour services écosystémiques, carbone bleu, biodiversity offset, ...) ou une approche basée sur le marché (« market-based approach ») ;
- Les conflits d'intérêts entre les objectifs de conservation et les besoins des populations locales. L'appropriation aux niveaux national, régional et local reste faible. La comptabilité verte / bleue des valeurs économiques des AP, et particulièrement des AMP ne fait que débiter.

10 ans après la déclaration de Sydney, Madagascar compte désormais 15 nouvelles aires protégées mixtes ou strictement marines. La superficie totale de ces aires marines et côtières est de 2 399 429 Ha sur les 7 040 056 Ha de l'ensemble des AP de Madagascar, soit 34% du SAPM.

Cette année 2024, la FAPBM appuie financièrement 16 AP côtières et marines dont la superficie totale est de 2 250 746 Ha (presque 94% des AP mixtes que compte le SAPM).

Considérant tous ces enjeux de conservation et économiques de la biodiversité marine à Madagascar, et en tant que mécanisme financier pérenne du SAPM, la FAPBM propose l'organisation d'un Symposium sur la biodiversité marine dans le 2^{ème} semestre 2024.

II. Date et lieu du Symposium

La FAPBM organisera un Symposium les 02 et 03 Décembre 2024 dans la ville de Toliara, dans la Région d'Atsimo Andrefana.

Le choix de la ville repose sur 3 critères :

- La présence de l'Institut Halieutique et des Sciences Marines (IH.SM), un institut supérieur d'où sont issus la grande majorité des gestionnaires des aires marines protégées de Madagascar ;
- L'existence de plusieurs AMP et de nombreux LMMA (Zone Gérée Localement par des associations locales) dans la région ;
- La visibilité de la biodiversité marine du Sud de Madagascar.

Le Symposium sera organisé dans le cadre d'une collaboration entre la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), l'Institut Halieutique et des Sciences Marines (IH.SM), et sera sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), et du Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue (MPEB).

III. Objectifs du Symposium sur la biodiversité marine de Madagascar

L'objectif principal de ce Symposium sur la biodiversité marine de Madagascar est de sensibiliser les acteurs de la conservation et développement durable aux enjeux de la conservation de la biodiversité marine. En effet l'objectif de sensibilisation à l'importance de la biodiversité marine repose sur la richesse méconnue des espaces marins autour de l'île qui abritent plus de 5 000 espèces de poissons, 300 espèces de coraux et 100 espèces de mammifères.

Il devient urgent actuellement de faire le point sur les modèles de gestion plus adaptés au contexte local, et plus efficaces pour la conservation tout en faisant bénéficier l'économie locale.

Le premier objectif spécifique du symposium est de faire l'état des lieux sur la conservation de cette biodiversité marine et sur le niveau économique des communautés locales utilisant les ressources naturelles des aires marines.

Le second objectif spécifique est de faire le point sur les connaissances actuelles de la biodiversité marine de Madagascar et des ressources halieutiques, de partager ces connaissances qu'elles soient scientifiques ou traditionnelles.

Et le dernier objectif spécifique est de chercher ensemble (ministère, scientifiques, gestionnaires des AP et des partenaires financiers, et surtout les représentants des pêcheurs) des solutions pour

2- 3 Décembre 2024

une meilleure gestion de ces AMP, afin d'agir en faveur de la protection de cette biodiversité marine, impactant sur l'économie locale.

Cette année 2024 verra l'organisation d'au moins 3 ateliers au niveau national sur la biodiversité marine et le développement intégré :

- a. MNP et ses partenaires techniques et financiers organiseront un atelier national sur le projet PCD (Pêche Côtière Durable), financé par KfW ;
- b. Le Projet VARUNA, promu par RNF (Reserves Naturelles de France), dans la région du sud-ouest de l'Océan Indien, organisera un atelier qui se concentrera sur les besoins en renforcement de capacité en gestion des AMP de la Région ;
- c. Le Réseau MIHARI organisera un regroupement national des associations gestionnaires des LMMA. Ce regroupement a été initialement prévu se tenir en 2023 mais a dû être reporté pour différentes raisons.

Le Symposium sur la biodiversité marine qu'organisera la FAPBM dans la 2^{ème} moitié de l'année s'inscrira dans cet élan national pour une meilleure gestion des AMP.

En tant que mécanisme pérenne du financement du SAPM, la FAPBM mettra spécifiquement l'accent sur le financement de ces aires marines. Il s'agit d'un des objectifs stratégiques de la FAPBM qui est d'assurer le financement pérenne des AMP dont les coûts de fonctionnement sont 2 à 3 fois plus élevés que ceux des aires protégées terrestres. La plupart des AMP n'ont pas la capacité d'assurer son autofinancement.

La FAPBM a publié en 2022 le livre blanc sur les valeurs économiques des AP à Madagascar et leurs apports sur l'économie nationale. Les données utilisées pour ce livre blanc citent quelques exemples d'AMP, sans pour autant entrer plus en profondeur dans les détails techniques, car ces données sur les AMP manquent encore. Les impacts des financements de la FAPBM sur l'efficacité de gestion de ces AMP ou sur le développement économique des communautés locales ne sont pas encore, au stade actuel, comparables et exploitables pour les capitaliser en termes économiques et/ou en termes de conservation de la biodiversité marine.

IV. Format du Symposium de la biodiversité marine de Madagascar

Le Symposium sera articulé autour de conférences en séance plénière et en panels thématiques. Il y aura 2 séances plénières pendant ce symposium :

- a. La 1^{ère} séance plénière aura lieu au début du symposium pour l'introduction et la présentation de l'état de lieux de la conservation de la biodiversité marine et du niveau socio-économique des communautés locales
- b. La 2^{ème} séance plénière aura lieu à la clôture du symposium pour présenter brièvement une feuille de route sur l'amélioration de la gestion des AMP

Les thèmes abordés lors de ce Symposium sur la biodiversité marine peuvent varier mais ils seront basés sur l'objectif principal et les 3 objectifs spécifiques du symposium. Parmi les thèmes, peuvent figurer les communications suivantes :

2- 3 Décembre 2024

- c. La présentation de l'état de lieux de la conservation de la biodiversité marine et du niveau socio-économique des communautés des pêcheurs qui dépendent de ces aires marines. Elle sera par la suite présentée par les 3 principaux participants au symposium : le MEDD, le MPEB et l'IH.SM. Cette thématique pourrait être présentée en séance plénière et touchera notamment sur :
- i. Présentation des dernières données disponibles sur la biodiversité marine et les tendances actuelles sur la conservation de cette biodiversité à l'échelle mondiale, nationale et locale (par l'IH.SM) ;
 - ii. Présentation des dernières données disponibles sur la situation socio-économique des communautés locales qui utilisent les ressources naturelles de ces aires marines (par le MPEB) ;
 - iii. Et une présentation des liens entre la conservation de la biodiversité marine et la situation socio-économique des communautés locales qui sera suivie de discussions sur les autres facteurs qui contribuent à la perte de la biodiversité, tels que la dégradation des mangroves, la pollution, le changement climatique et les espèces invasives (par IH.SM) ;
- d. 3 panels qui verront la participation des invités du symposium selon leurs domaines d'intervention, suivront cette séance plénière :
- i. 1^{er} Panel dont la thématique concerne la conservation de la biodiversité marine et le développement durable. Ce panel pourra toucher d'autres points essentiels tels que :
 - Les conséquences de la perte de la biodiversité et leurs impacts sur les écosystèmes, les services écosystémiques et le bien-être humain ;
 - Les résolutions prises au niveau local pour une protection plus efficace de cette biodiversité. Cela pourrait avoir trait à la conservation des habitats, la restauration des écosystèmes, la lutte contre le changement climatique et l'adoption de modes de vie durables, ou au rendement des activités de pêche.
 - ii. 2^{ème} Panel sur les stratégies et initiatives en matière de conservation de la biodiversité marine. Cette thématique pourra toucher :
 - Les Dina local sur la pratique de la pêche ;
 - Les politiques et initiatives internationales, nationales et locales en matière de conservation de la biodiversité, telles que le CoAP, la Convention sur la diversité biologique et les objectifs de développement durable ;
 - Les rôles des différents acteurs dans la protection de la biodiversité marine : discussion du rôle des Ministères, des entreprises privées, des ONG, des scientifiques et des citoyens dans la protection de la biodiversité marine ;

- e. 3^{ème} Panel sur les modèles de gestion et leurs financements : discussions sur les pistes d'amélioration de la gestion des AMP liant la conservation de la biodiversité marine et le développement durable. Les discussions pourront toucher :
- Les moyens de mobiliser des ressources financières pour la conservation de la biodiversité marine ;
 - Innovation et technologies pour la biodiversité : présentation des technologies et innovations qui peuvent être utilisées pour protéger la biodiversité, telles que la surveillance écologique, la bioremédiation et l'agriculture durable ;
 - Partage d'expériences et de bonnes pratiques avec des présentations de cas d'études et d'exemples de réussite dans la protection de la biodiversité marine.

Des « side events » peuvent être également organisés pendant la tenue du Symposium, tels que :

- f. Exposition des photos sur les AMP et la biodiversité marine ;
- g. Découverte du musée de la biodiversité marine de l'IH.SM.
- h. Un cocktail dinatoire clôturera le symposium où les autorités régionales et locales seront invités.

V. Participants au Symposium

Environ 100 personnes seront attendues à participer à ce premier Symposium sur la biodiversité marine de Madagascar. Il s'agit de toutes les parties prenantes concernées par la conservation de la biodiversité marine, à savoir :

- Les Ministères chargés des AP (MEDD) et de la pêche et économie bleue (MPEB) ;
- Le Ministère des mines et ressources stratégiques ;
- Autres ministères concernés ;
- Les autorités locales et régionales pour l'ensemble des régions où existent des AMP ;
- Les projets régionaux concernés par la gestion des AMP et des ressources halieutiques, tels que le WIOMSA/WIOMPAN, le Projet VARUNA ;
- Les LMMAs, éventuellement représentées par le réseau MIHARI ;
- Les institutions académiques et scientifiques. Celles-ci feront des interventions lors de ce Symposium, notamment sur les thématiques de recherche appliquées à la gestion des AMP avec les données biologiques/écologiques nécessaires pour une plus grande efficacité de gestion. Il s'agira notamment de l'ISHM, du CNRO, de RECOS, et de l'Université d'Antananarivo – Mention Biologie Animale ;
- Les gestionnaires d'Aires marines protégées. Ils assureront les partages d'expériences et des bonnes pratiques en matière de gestion. Ils pourront également présenter les retombées économiques de ces AMP ;
- Les bailleurs de fonds de la conservation de la biodiversité à Madagascar. Une partie du Symposium sera consacrée aux discussions sur le financement pérenne des AMP : sur le mécanisme, sur la pertinence et sur l'efficacité de ces financements pour une meilleure gestion des AMP ;
- Le secteur privé qui sera à la fois un interlocuteur et une cible pour des contributions dans les financements des AMP ;
- Les jeunes et les étudiants.

Cette liste de participants n'est pas exhaustive. L'objectif est d'avoir une participation active des parties prenantes dans la gestion des AMP et de la biodiversité marine.

VI. Préparation du Symposium

IH.SM sera le principal organisateur du symposium en partenariat avec la FAPBM.

Son rôle et tâches seront décrits dans une convention de partenariat à laquelle seront attachés les Termes de Référence de l'organisation du symposium.

Une convention de partenariat sera en effet élaborée et signée entre la FAPBM et l'IH.SM pour l'organisation en général de ce symposium.